

SMALL IS BEAUTIFUL

## Chemarin & Limbour enrobe le contentieux

En deux ans, Claudia Chemarin et Alexandre Limbour ont créé une marque reconnue en droit pénal des affaires et contentieux commercial.



Claudia Chemarin (assise, au premier plan) et Alexandre Limbour (à droite) entourés de leurs collaborateurs.

« Nos clients nous ont beaucoup poussés à nous installer », tient à préciser en premier lieu Alexandre Limbour. L'avocat, précédemment associé et coresponsable du pôle contentieux commercial chez DS Avocats, n'imaginait pas un tel enthousiasme pour son projet entrepreneurial avec Claudia Chemarin. Cette dernière y dirigeait la pratique droit pénal des affaires, mais « l'exercice de mon métier dans notre ancienne maison était rodé, nous souhaitions prendre notre indépendance pour nous rapprocher encore de nos clients », explique-t-elle. Les deux associés choisissent alors de s'affranchir d'une trop grosse structure pour exercer dans leur propre cabinet.

### Émulation mutuelle

En avril 2014, l'impulsion vient aussi de leurs collaborateurs, « qui forment un groupe très soudé et se sont montrés particulièrement engagés dans la création du cabinet », confient les associés. Matthias Guillou, Juliette Lévy-Bissonnet, Valentine Foucher-Créteau et Rym Boukraa,

auxquels s'est greffée Pauline Danjou un mois après la création du cabinet, sont aujourd'hui des éléments fondamentaux de l'équipe. « Il ne faut pas craindre de dire haut et fort aux avocats avec lesquels nous travaillons que nous louons leur implication et que nous sommes attachés à eux. » C'est ce que les fondateurs appellent le « management par l'émulation », faite de confiance et de proximité, valeurs fondamentales de la structure.

### Pur cabinet de contentieux

Chemarin & Limbour est un pur cabinet de contentieux. Alexandre Limbour assure le traitement des litiges commerciaux tandis que Claudia Chemarin est spécialisée en droit pénal des affaires. Il leur arrive d'ailleurs de travailler ensemble sur certains dossiers. Ce fut le cas lors de la liquidation de l'un des leaders de la filière agroalimentaire auvergnate, les établissements Toury. Au contentieux de la liquidation s'est en effet ajouté un volet portant sur l'escroquerie des quinze établissements

financiers engagés dans la procédure, pour un préjudice total avoisinant les cent millions d'euros. Sur l'un et l'autre des volets, Chemarin & Limbour assurait la défense de la principale banque victime.

Plus généralement, c'est chacun dans sa spécialité. Claudia Chemarin, qui a fait du droit pénal du travail un de ses domaines de prédilection, est notamment connue pour accompagner Orange à la suite des suicides intervenus dans l'entreprise. Elle intervient également en droit pénal financier, de la presse (notamment pour la défense d'hommes politiques), en contentieux pénal de la consommation (non-conformité des produits à la réglementation européenne) et droit pénal de la vie publique (prise illégale d'intérêts, favoritisme, etc.).

Après une « riche expérience » de trois ans au sein de l'équipe « litigation » de DLA Piper, un cabinet qu'il dit avoir « beaucoup aimé » mais au sein duquel il était trop entravé par les conflits d'intérêts, Alexandre Limbour a codirigé à compter de 2011 le département contentieux commercial du bureau parisien de DS Avocats. Au sein d'une structure spécialisée, il peut désormais pleinement mettre au profit de ses clients son expertise en matière de rupture des relations commerciales, de dénonciation d'actes de concurrence déloyale, de violation des réglementations sectorielles, ou encore de négociations transactionnelles. Ancien secrétaire de la conférence, il conserve des assises et des multiples audiences correctionnelles un souvenir impérissable, mais se consacre désormais entièrement au traitement des litiges commerciaux tout en observant « combien la prise de parole lors des audiences de plaidoiries pénales et commerciales est proche ».

### Équipe soudée

« Spécialisés dans ces deux matières, nous n'essayons pas de faire autre chose. Mais nous sommes toujours à l'écoute du marché, explique Claudia Chemarin. Même s'il faut mettre davantage de soin et d'exigence avant d'intégrer quelqu'un au sein d'une équipe si soudée... » En attendant de grandir, Chemarin & Limbour continue d'asseoir sa marque sur le marché des cabinets de contentieux. ■